



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 FEVRIER 2023
A 20 HEURES**

***Présents :** Patrice CARTERON, Catherine GANDIN, Joël SEON, Cyril VILLARD, Bruno GREGOIRE, Paul BONNIER, Xavier GRANJON, Lucia POINT, Thierry VACHON, Murielle BEYNEL, Damien GIANDOLINI, Laurent CHIPIER, Jean-Pierre POULAT, Gilles THELISSON, Sandra PADEL.*

Monsieur Thierry VACHON est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 - Conseillers Municipaux présents : 15 - Nombre d'absents : 0

Toutes les décisions ont été prises par scrutin ordinaire.

I. ORDRE DU JOUR

- HORLOGES CONNECTEES
- COMPTE RENDU REUNION AVEC LA SAUR ET SAINT ETIENNE METROPOLE
- POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL
- BILAN DES PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS CCMDL
- QUESTIONS DIVERSES

II. DELIBERATIONS PRISES

❖ **2023-002 : IMPLANTATIONS D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES POUR LA MISE EN PLACE D'HORLOGES CONNECTEES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur la pose d'antennes passerelles pour mettre en place les horloges connectées pour l'éclairage public. Il donne la parole à Monsieur Joël SEON, adjoint au Maire. Ce dernier explique que le SIEL propose d'installer des horloges connectées à la place des trois horloges analogiques de l'éclairage public présentes sur la commune.

Pour faire fonctionner ces horloges connectées, il est nécessaire d'installer des antennes passerelles. Ces antennes bas débit, qui émettent 1% de leur temps (lorsqu'elles envoient des informations) doivent être positionnées sur des bâtiments communaux (clocher église, mât stade...) En fonction de l'étude radio, la commune devrait avoir une ou deux antennes passerelles.

La mise en place de ces horloges connectées permettra à la commune, par exemple, de gérer l'éclairage public. L'éclairage public pourra être modifié en fonction des événements sur le village...

Ce projet sera financé en totalité par le plan de relance et le SIEL. La commune devra seulement apporter l'électricité à côté de l'antenne passerelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place des antennes passerelles et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents ci-référent.

❖ **2023-003 : AVENANT CONVENTION AVEC LA POSTE POUR LA GERANCE DE L'AGENCE POSTALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec La Poste en novembre 2005 afin de définir les conditions dans lesquelles les services de la Poste sont proposés dans le cadre de l'agence communale.

A la suite d'un changement de personnel et afin de satisfaire au mieux la population, les horaires d'ouverture de l'agence postale, déjà modifiées en septembre 2022, doivent être de nouveau ajustées à compter du 1^{er} mars 2023 comme suit :

GRAMMOND

Lundi : Fermé - Mardi : 16h00-19h00 - Mercredi / Jeudi /Vendredi : 8h30 -11h30
Samedi : 8h30-12h00 - Dimanche : Fermé

Après avoir pris connaissance du projet de l'avenant indiquant les nouveaux horaires de l'agence postale, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les termes de cet avenant et autorise le Maire à le signer au nom de la commune.

III. COMPTE RENDU REUNION AVEC LA SAUR ET SAINT ETIENNE METROPLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette réunion avait pour but de rencontrer le nouveau prestataire en charge de la distribution d'eau. La société Oélie Saur a remplacé Aqualter. La commune a pu expliquer son fonctionnement à Oélie Saur et donner les contacts en fonction des besoins (problème réservoir, problème facturation...). Le prix de vente de l'eau par Oélie Saur n'a pas encore été fixé. La commune sait seulement que le barème, dans le contrat qui la lie à Saint Etienne Métropole jusqu'en 2030, n'est pas indexé à l'inflation.

IV. MARCHÉ DE PRINTEMPS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril VILLARD, adjoint au Maire, pour la présentation du deuxième Marché de Printemps. En 2023, ce dernier se fera sur le même principe que 2022 en privilégiant les créateurs et les producteurs. Un repas sera servi et une buvette sera gérée par les 20 ans. Les associations : CEDO, Sou des écoles...vont mettre en place des animations. Des réflexions sont en cours pour faire participer les artisans.

V. POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique plusieurs informations concernant le personnel :

- La personne, qui a été recrutée fin novembre pour effectuer la garderie et la cantine pendant le temps de midi, a démissionné.
- Pour pallier à l'absence de l'ATSEM, une personne va être recrutée à compter du 20 février 2023.
- Une personne va être recrutée du 20 février 2023 au 7 juillet 2023 pour assurer la garderie et la cantine pendant le temps de midi.
- Le remplacement de directrice du périscolaire pendant le mois de mai semble compliqué. Les élus vont se tourner vers la CCMDL pour trouver une solution.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Viabilisation terrain vers stade de foot : La division foncière va être effectuée par Geolis.
- Réunion AFPC : La commune de Coise se propose d'étudier le projet de terrain synthétique. Le remboursement des frais d'électricité sera effectué comme les années précédentes.
- Rénovation maison Communale : Le Comité d'engagement de Bâtir et loger a refusé de continuer le projet. Au vu de la situation économique, ce bailleur ne s'engage plus que sur de grosses opérations.
- Chaufferie Salle d'œuvre : La CTA est en cours de réparation.
- Ombrière au Stade vers chapiteau : Une étude est lancée par le SIEL
- Ecole :
 - Pas de fermeture de classe pour l'année prochaine
 - Des capteurs CO2 vont être installés par le SIEL dans les classes pour un contrôle de l'air
 - La plantation d'arbres vers le City Stade va être effectuée avec la participation des enfants de l'école
 - Une journée de nettoyage de la nature va être organisée par l'école

Procès-Verbal approuvé à Grammond, le 2 Mars 2023.

Thierry VACHON,
Secrétaire de séance,



Publié le 3 Mars 2023

Patrice CARTERON,
Maire,

